

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 08-01 du 10 septembre 2020

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) – CONVENTIONS ET AVENANTS POUR L'ANNÉE 2020 AVEC DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE ET D'EAU POUR LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 115-3 du Code de l'action sociale et familles,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les avenants pour l'année 2020 à conclure avec les fournisseurs d'eau : « Le Syndicat intercommunal en alimentation d'eau potable de Tremblay-en-France et Claye-Souilly », « Veolia Eau, Région Île-de-France SFDE » et « SUEZ Eau France » prévoyant des abandons de créances, dont projets ci-annexés ;

- APPROUVE l'avenant pour l'année 2020 à conclure avec VEOLIA SNC VEDIF prévoyant d'une part des abandons de créances et d'autre part une participation financière au fonds de solidarité logement (FSL), dont projet ci-annexé ;

- APPROUVE l'avenant 2020 pour l'année à conclure avec le fournisseur d'énergie EDF prévoyant une participation financière au fonds de solidarité logement (FSL), dont projet ci-annexé ;



- APPROUVE les conventions pour l'année 2020 à conclure avec le fournisseur d'eau le SIAAP et avec le fournisseur d'énergie ENGIE prévoyant une participation financière annuelle aux Fonds du FSL, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions et avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.